

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CITOYEN MARCHEPRIMAIS

PRÉAMBULE

La mise en place du Comité Citoyen Marcheprimais s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les Marcheprimais.

Le Comité Citoyen Marcheprimais est créé en fonction des besoins de chaque commission municipale, afin d'en compléter les moyens et compétences.

Objectifs

Le Comité Citoyen Marcheprimais a pour objectifs :

- d'associer les citoyens à la vie de la commune et de favoriser leur dialogue avec les élus,
- de faire appel aux compétences des administrés marcheprimais,
- plus généralement, de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens.

Missions

Le Comité Citoyen Marcheprimais a un rôle consultatif mais non décisionnaire auprès du Conseil municipal.

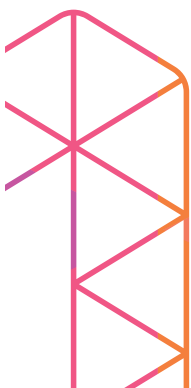
Ses missions peuvent être de plusieurs types :

- participer au travail de réflexion des élus selon une feuille de route proposée par la commission municipale référente
- être force de proposition auprès des élus de Marcheprime.

Composition

Le Comité Citoyen Marcheprimais est composé de 32 membres au maximum (renouvelables tous les 2 ans).

Tout habitant volontaire désirant s'impliquer dans le Comité Citoyen Marcheprimais doit s'y inscrire. Les candidatures retenues viseront à constituer un groupe permettant d'assurer une représentativité de la population.



Le Comité Citoyen Marcheprimais est également ouvert à toute personne morale ayant un usage habituel du secteur:

- Les associations qui agissent et qui sont impliquées dans la vie locale de la commune,
- Les acteurs économiques de la commune (artisans, commerçants industriels...) peuvent intégrer le Comité Citoyen Marcheprimais en qualité de professionnel, qu'ils habitent ou non la commune.

En fonction des sujets traités, des intervenants ou invités pourront être sollicités.

La participation au Comité Citoyen Marcheprimais est volontaire, gratuite et bénévole.

Fonctionnement

Le Maire est président de droit du Comité Citoyen Marcheprimais mais peut se faire représenter par un élu (conseiller municipal chargé de la coordination).

Les élus référents organisent le travail du groupe, animent les travaux, veillent au bon déroulement des séances, au respect des délais, et s'assure du compte rendu des débats. Les conclusions sont présentées aux élus.

Les accès aux services de la mairie se font exclusivement via les élus.

Obligation de savoir être

Le bon fonctionnement du Comité Citoyen Marcheprimais repose sur des principes de transparence et de confiance réciproques. Cela passe par un état d'esprit positif et ouvert à l'autre. La conduite des réunions doit permettre de faciliter la prise de parole et la libre expression de chacun dans le respect des personnes.

En cas de non-respect de cette charte, la personne concernée pourra être exclue.

Engagement

Chaque membre du Comité Citoyen Marcheprimais s'engage à respecter la présente charte de fonctionnement, en y apposant ci-dessous sa signature précédée de la mention « Lue et approuvée ».

À Marcheprime, le

Signature